

Université d'Abomey-Calavi
Haute Ecole de Commerce International (HERCI)
Epreuve d'évaluation
Cours : Introduction au droit
Durée : 02 heures
Enseignant : Dr. Marc DEGUENON

I°/ - Répondre par vrai ou faux aux questions suivantes :

1. Le droit objectif est un ensemble de prérogatives reconnues à un individu.
2. Le droit subjectif désigne un ensemble de règles applicables à l'Etat et dont la transgression est sanctionnée.
3. Un immeuble par destination est un mobile physiquement ou juridiquement mais qui est destiné à servir un immeuble.
4. Un meuble par anticipation est un bien actuellement immobilier mais qui est destiné à devenir un meuble.
5. Un bien appropriable est un bien qui est susceptible d'appropriation.
6. Un bien consommable est un bien qui ne peut se détruire par la première utilisation.
7. Un bien non fongible est un bien non susceptible d'individualisation.
8. Un fruit est un avantage qu'on peut percevoir tout en altérant le capital.
9. Le produit est un bien qui sort périodiquement du capital en l'altérant.
10. Un immeuble est un bien qui se mouvoir de lui-même ou par une force extérieure.

II°/ - Cas Pratique

Répondez aux questions suivantes qui sont toutes obligatoires.

- a. Citez sans les définir les sources complémentaires du droit objectif.
- b. Définir le contrat.
- c. Définir les concepts suivants : promulgation - abrogation.
- d. En quoi consiste le principe de la non-rétroactivité de la loi ?
- e. Citez deux exceptions à ce principe.